

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du
12/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit octobre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry COZIC, Maire

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29
présents : 25
votants : 29

Présents : M. COZIC, Mme GOUPIL, M. CHALUMEAU, Mme DIEBOLT, M. MONCHATRE, Mme POIRRÉE, M. DODIN, Mme DUBOIS, Mme LUSSON, Mme BEAUMONT, M. MARSAL, Mme BONIN, M. REBOUILLEAU, Mme JUBAULT, M. MACÉ, Mme GUÉRINEAU, M. ABRAHAM, Mme DAGUET, M. HUMBERTCLAUDE, Mme HOUYEL, M. NARDEUX, Mme ROUSSEAU, Mme LÉON, M. HÉRON, Mme GENDRAULT

Absents et représentés : M. BRUNEAUD par Mme DIEBOLT
M. CHARRETIER par Mme GOUPIL
M. DESOMBRE par M. COZIC
M. PAVY par M. CHALUMEAU

Votes par procuration : Mme DIEBOLT pour M. BRUNEAUD
Mme GOUPIL pour M. CHARRETIER
M. COZIC pour M. DESOMBRE
M. CHALUMEAU pour M. PAVY

Affiché le 23/10/2017

M. CHALUMEAU est élu Secrétaire de Séance.

TRAVAUX - ENVIRONNEMENT

PLD

Rapporteur : M. Thierry COZIC

N° 01

Objet : Validation de l'esquisse fonctionnelle de réaménagement de l'avenue Nationale

Le réaménagement de l'avenue Nationale est un des projets majeurs du mandat municipal.

Les travaux de rénovation ont été actés par Le Mans Métropole au dernier trimestre 2014, avec l'inscription d'une enveloppe de 20 000€ sur le budget 2015, pour le lancement du projet et les frais d'études préalables.

Au même moment, à l'initiative de la ville d'Arnage, le Président de Le Mans Métropole a donné son accord pour que le projet soit construit de manière participative, dans le cadre d'une phase préalable

de concertation avec les habitants, une démarche novatrice et expérimentale sur le territoire de la métropole.

Recrutement du cabinet d'études chargé de la concertation

Suite à un diagnostic préalable de l'existant réalisé par la ville d'Arnage et par le service aménagement urbain de la communauté urbaine, un appel public à la concurrence a été lancé en septembre 2015 pour recruter un cabinet d'études spécialisé dans les démarches de concertations préalables à des projets de requalification urbaine.

Le cabinet IDEA Recherche a été retenu en décembre 2015 avec une proposition d'accompagnement de l'ensemble du dispositif, de la définition de la démarche participative jusqu'à l'accompagnement de la maîtrise d'œuvre, soit au total 7 ateliers participatifs.

La constitution d'un groupe consultatif a été annoncée à la cérémonie des vœux du Maire en janvier 2016. Un courrier a été adressé à l'ensemble des habitants et des commerçants de l'avenue en février 2016 pour les associer au projet. Enfin, un appel aux volontaires a été lancé dans le journal municipal de mars 2016.

Au même moment, un comité de pilotage composé d'élus et de services d'Arnage et de Le Mans Métropole s'est constitué pour assurer le suivi du projet.

50 000€ ont été inscrits au budget 2016 de Le Mans Métropole pour la concertation et la maîtrise d'œuvre.

En avril 2016, le Conseil Communautaire a validé le projet d'aménagement estimé à 3 789 600 € TTC et décomposé comme suit : 399 600 € TTC pour les études 3 390 000 € TTC pour les travaux.

1er atelier participatif – 23 mai 2016

Le 1er atelier participatif du projet Avenue Nationale 2020 s'est tenu le 23 mai 2016 à la brasserie l'Arlequin, directement sur l'avenue Nationale, en présence d'une centaine d'Arnageois. Les participants se sont exprimés sur leur perception du centre-ville - son périmètre et ses usages notamment – et ont qualifié l'avenue à l'aide de mots clés. Ils ont ensuite été invités à dessiner l'avenue Nationale, avec leurs propres représentations, sous forme de cartes mentales (cf annexe Livret 1).

2ème atelier participatif – 20 juin 2016

Au cours du 2ème atelier, plusieurs groupes ont effectué un parcours sur site afin de repérer précisément les pratiques et les usages actuels, pendant que d'autres ont travaillé sur plan salle Beuway. Ce travail a donné lieu à une cartographie précise des usages, des ambiances, des difficultés et des potentiels (c.f. annexe Livret 2).

Le groupe consultatif a ensuite été invité à réaliser un atelier photographique, pendant l'été, afin de s'inspirer des aménagements réussis dans d'autres villes, et d'éviter les réalisations qui ne fonctionnent pas.

3ème atelier participatif – 26 septembre 2016

Les photographies prises par les participants ont été commentées lors du 3ème atelier qui a eu lieu en septembre 2016. Leur analyse a permis de faire émerger des thématiques centrales : la cohabitation des usages, les cheminements et les traversées piéton, les voies et les dispositifs pour les vélos, la place de la voiture et la signalétique, les terrasses, la végétation, le mobilier urbain et le fleurissement, la nature des revêtements de sol.

C'est également en septembre 2016, que le service aménagement de Le Mans Métropole a diffusé l'appel public à la concurrence pour le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

4ème atelier participatif – 28 novembre 2016

En novembre 2016, le groupe consultatif a poursuivi cette analyse à l'appui de nouvelles photographies apportées pour le 4ème atelier, puis a engagé une réflexion en petits groupes sur le rôle, les fonctions et les qualités attendues pour cette avenue. Arborée et durable, apaisée et conviviale, innovante et dynamique, commerçante et animée, accessible et fonctionnelle : les adjectifs n'ont pas manqué pour qualifier les attentes.

Ce travail a ensuite été compilé dans un document synthétique par le cabinet IDEA (cf annexe Livret 3).

C'est également au cours de ce 4ème atelier que le groupe a validé la proposition de la commission extra-municipale vie économique visant à expérimenter l'implantation d'arrêts minute pour favoriser l'accès aux commerces en permettant une rotation régulière des véhicules.

Les auditions pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre se sont déroulées en janvier 2017 et c'est l'Atelier Ruelle qui a été retenu par le jury, un cabinet d'urbanisme, de paysage et d'architecture habitué à s'inscrire dans le cadre de démarches participatives, et qui avait déjà démontré dans ses réalisations passées qu'il accordait une place prépondérante aux échanges avec les habitants et avec les usagers.

En 2017, 100 000 € ont été inscrits au budget de Le Mans Métropole pour la concertation, la maîtrise d'œuvre et les investigations complémentaires.

5ème atelier participatif – 3 avril 2017

Philippe PINSON, architecte de l'Atelier Ruelle a présenté son équipe de maîtrise d'œuvre au groupe consultatif lors du 5ème atelier qui s'est déroulé en avril 2017. Il a insisté sur la méthode de travail qu'il souhaitait mettre en œuvre: ouverte, pluridisciplinaire, participative.

Il s'est imprégné du diagnostic participatif et a reformulé ses principaux enjeux. Il a replacé l'avenue Nationale dans son contexte géographique, sur un axe très passager, dans un entonnoir entre la D147S et la D323 au nord, et la D147S et la D307 au sud, avec pour seul échappatoire, au milieu de cet axe, la rue de la Gare.

L'architecte a également identifié plusieurs séquences sur l'avenue Nationale, chacune marquées par leur propre vocabulaire urbain : trottoirs larges, contre-allées, piste cyclable sur la voirie.

A partir de la largeur de voirie existante (de 19 à 24m), le groupe s'est exprimé sur différents scénarios d'occupation de l'espace : une hypothèse avec une place prépondérante pour la voiture, une solution où l'accent était mis sur la sécurité des cyclistes, ou encore une proposition avec des terrasses pour améliorer l'attractivité des commerces. Il en est ressorti que le gabarit de l'avenue n'était pas extensible, et qu'il faudrait faire des choix, des compromis.

Dans un second temps, Philippe PINSON a souhaité sensibiliser le groupe sur la nécessité de concevoir un projet durable en étant vigilant aux matériaux choisis, à la saisonnalité de la végétation, au traitement des eaux de pluies, au rôle de la lumière ou encore à la prévention du bruit.

6ème atelier participatif – 26 juin 2017

Le 6ème atelier a sans aucun doute constitué un des temps forts de la démarche participative. Après avoir rappelé les principaux éléments ressortis de la concertation, ainsi que sa propre lecture des lieux, Philippe PINSON a consacré un point spécifique au stationnement, un des enjeux fort du projet. A l'appui des comptages réalisés par Le Mans Métropole sur le terrain, l'architecte a identifié sur l'avenue des secteurs excédentaires en places de stationnement (dans lesquelles des places sont régulièrement disponibles), des parties à l'équilibre, et enfin des zones déficitaires (dans lesquelles le stationnement est régulièrement saturé). Il a insisté sur le fait que le projet de réaménagement devait s'appuyer sur cette analyse pour rééquilibrer les capacités de stationnement, par secteur, en fonction des besoins.

L'architecte a ensuite présenté 3 hypothèses en perspective axonométrique, avec pour chacune d'entre elles un traitement différent de la section centrale, dont le gabarit est de 19-20m, et des sections sud et nord, dont le gabarit varie entre 22 et 24m.

Au moment du travail en sous-groupe, la quasi-totalité des participants s'est concentrée sur l'hypothèse n°3 en pointant en quoi elle répondait au cahier des charges issu de la concertation : cohabitation et confort des usagers, continuité des circulations piétonnes et cyclistes, nouveau paysage et implantation d'espaces verts, animation d'un nouveau centre-ville, renforcement et développement de la vie commerçante.

Proposant une vraie rupture avec l'organisation de l'espace actuelle, cette hypothèse prévoit dans les sections sud et nord l'aménagement de petits jardins de ville et de poches de stationnement. L'ingéniosité de cette proposition réside dans le fait que les poches de stationnement sont calées sur les entrées cochères existantes, garantissant ainsi aux riverains l'accès à leur habitation. Aussi, l'espace utilisé aujourd'hui pour la circulation des véhicules dans les contre-allées, devient dans cette hypothèse un espace public non circulé qui peut être utilisé pour la promenade, la lecture, les manifestations municipales ou associatives ; une vraie révolution et une totale réécriture du centre-ville.

Ce 6ème atelier s'est donc terminé avec une orientation préférentielle claire pour l'hypothèse n°3.

Le groupe consultatif a par ailleurs émis des suggestions :

- Implanter du stationnement en épis
- Alternier les aménagements pour les terrasses et casser la linéarité
- Intégrer dans l'hypothèse 3 une voie cyclable en double sens

7ème atelier participatif – 9 octobre 2017

En raison des contraintes impliquées par la présence des réseaux souterrains, Philippe PINSON a expliqué qu'il serait difficile de planter des arbres avec un enracinement important sur la partie ouest de l'avenue. Pour faire de cette contrainte une force, et donner suite à la suggestion du groupe consultatif, il a proposé d'alternier les aménagements en jardins de part et d'autre de l'avenue, de manière à casser la linéarité et la vitesse.

L'architecte est ensuite revenu plus en détail sur le scénario n°3, préféré lors du dernier atelier. Il a expliqué qu'il fallait réadapter les dimensions pour gagner un mètre afin de créer un passe-pied de part et d'autre des lignes de stationnement pour sécuriser les cyclistes et les automobilistes lors des ouvertures de portières.

Comment regagner ce mètre ? La suppression d'une rangée de stationnement en limite de voirie le permettait, mais cela aurait eu pour conséquence directe une offre déficitaire en places de stationnement. L'atelier Ruelle est donc revenu sur l'idée d'une piste cyclable bidirectionnelle située sur le côté ouest de l'avenue, un scénario déjà défendu par quelques participants lors du dernier atelier.

Ce compromis présente l'intérêt d'un usage optimal du gabarit, en sachant que les connexions avec les pistes cyclables existantes seront à adapter pour greffer les pistes cyclables unidirectionnelles au sud du projet et la piste cyclable du boulevard Lefauchaux elle-même bidirectionnelle.

En réponse à quelques participants, l'architecte a ensuite expliqué pourquoi la suggestion d'implanter du stationnement en épi n'avait pas été retenue : ce système n'est pas adapté au contexte de l'avenue, l'emprise disponible ne le permet pas dans un objectif de confort de tous les usagers et de maintien, voire d'augmentation, du stationnement. De plus, le système en épis accentue la présence de la voiture dans le champ de vision et le paysage.

L'atelier Ruelle a ensuite dévoilé ses propositions d'aménagement pour les ronds-points des blasons et de l'œuvre et l'accès par l'esplanade du port, pour, notamment, la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, mais aussi rendre visible la Sarthe depuis l'avenue.

En fin de séance, les travaux de groupe ont fait émerger une préférence pour l'option avec la piste cyclable bidirectionnelle, en soulignant l'intérêt d'implanter la voie automobile avec quelques chicanes ce qui apporte des réponses à la limitation de la vitesse tout en offrant une variété et du rythme dans les séquences d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SALUE l'ensemble de la démarche de concertation.

PREND ACTE des propositions de l'atelier Ruelle nourries par les apports et les orientations du groupe consultatif

APPROUVE les intentions suivantes :

- Le déploiement de la voie automobile centrale en double sens
- L'aménagement de petits jardins de villes et de poches de stationnement
- La création d'une piste cyclable bidirectionnelle, plutôt côté ouest
- La création de chicanes pour casser la linéarité de la voirie, et la vitesse
- La préservation d'espaces pour des terrasses en lien avec les activités commerciales
- La création de places de stationnement longitudinal le long de la voirie, dont certaines pourront faire l'objet d'arrêts minute
- L'aménagement du rond-point des blasons avec l'ambition de créer une unité en entrée de ville
- L'aménagement de la descente à l'esplanade du port accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, avec une préférence pour la proposition n°3
- Le redimensionnement du rond-point central pour créer une vraie place de centre-ville et par conséquent, le déplacement de l'œuvre d'art, avec le souhait que ce rond-point soit positionné en déport pour casser la vitesse

INFORME le groupe consultatif de cet avis.

Décision : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ARNAGE, le 19 octobre 2017

LE MAIRE,



Thierry COZIC,

Vice-Président de Le Mans Métropole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200088-20171020-CM18102017DEL01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2017